

INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE & CAPI

Contrat individuel d'assurance-vie ou de capitalisation, libellé en unités de compte et/ou euros

CONTRAT SOUS SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE

MONTANT MINIMUM DU VERSEMENT INITIAL : 20 000 €

MINIMUM RÉSIDUEL SUR LE CONTRAT

5 000 €

CARACTÉRISTIQUES



DURÉE DU CONTRAT :

Déterminée (égale ou supérieure à 8 ans)
ou viagère



MODES DE GESTION :

- Gestion Libre / Libre Smart
- Gestion Délégée / Délégée Smart
- Gestion Pilotée
- Gestion Multipoches (par avenant)



FRAIS SUR VERSEMENTS :

4,5 % max.



RACHAT PARTIEL :

5 000 € min.



VERSEMENT LIBRE :

5 000 € min.



AVANCE * :

À partir de 6 mois, après l'expiration
du délai de renonciation, sous réserve
d'acceptation par APICIL Life
(incompatible avec les arbitrages programmés
et les rachats partiels programmés)

* Montant minimum de l'avance 1 000 €

L'avance ne peut dépasser 80 % du capital constitué sur les supports libellés en euros et/ou 50 % du capital constitué sur les supports libellés en unités de compte.

OFFRE FINANCIÈRE

FONDS EUROS  APICIL Euro Select APICIL EuroFlex	OPC  VOIR LE DÉTAIL	ETF  VOIR LE DÉTAIL	PRODUITS STRUCTURÉS (Selon l'offre en cours)  VOIR LE DÉTAIL	OFFRE IMMO (SCPI, OPCI)  VOIR LE DÉTAIL
--	--	--	--	--

LES OPÉRATIONS DISPONIBLES EN LIGNE ¹

DISPONIBLE
UNIQUEMENT
POUR LE CGP

En mode proposition

- Souscriptions
- Versements (libres / Programmés)
- Rachats (Partiel / Total)
- Arbitrages (individuels / collectifs / programmés)

DISPONIBLE POUR :

- LE CGP
En mode proposition
- LE CLIENT

- Changement de coordonnées (RIB, adresse ...)
- Actualisation de la connaissance client
- Mise à jour clause bénéficiaire

¹ Pour plus d'information, merci de vous rapprocher de votre interlocuteur commercial habituel

ACCÈS AUX TUTORIELS
DISPONIBLES



INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE & CAPI

Contrat individuel d'assurance-vie ou de capitalisation, libellé en unités de compte et/ou euros

MODES DE GESTION DISPONIBLE

MODE DE GESTION	GESTION LIBRE & LIBRE SMART	GESTION DÉLÉGUÉE & DÉLÉGUÉE SMART	GESTION PILOTÉE	GESTION MULTIPOCHES
CARACTÉRISTIQUES	Le souscripteur effectue librement sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son CGP.	Le souscripteur délègue à son CGP les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options d'arbitrages programmés, ainsi que la sélection des fonds sur lesquels les versements seront investis.	Le souscripteur sélectionne une orientation de gestion. APICIL Life met en œuvre l'orientation de gestion choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion. <i>3 sociétés de gestion sont disponibles (nous consulter)</i>	Le souscripteur sélectionne une ou plusieurs orientations de gestion gérée(s) par des sociétés de gestion de renom. Possibilité de combiner au sein d'un même contrat une Gestion Sous Mandat et un mode de gestion Libre ou Déléguee. <i>3 sociétés de gestion sont disponibles (nous consulter)</i>
FRAIS DE GESTION	1 % max./an du capital constitué, pour les supports Euros (hors Euroflex) et UC Libre SMART : 1,80 % sur les UC	Support Euros : 1 % max./an Supports UC ¹ : 1,90 % max./an Déléguee SMART : 2,70 % sur les UC	Support Euros : 1 % max./an Supports UC : 2 % max./an	POCHE EN GESTION LIBRE OU DÉLÉGUÉE : Identiques à la Gestion Libre ou Déléguee POCHE GESTION SOUS MANDAT : +0,70 % max./an
FRAIS D'ARBITRAGES <i>Pour plus d'informations : consulter les conditions générales valant note d'information du produit</i>	Arbitrage libre : 1 % max. du montant désinvesti (50 € min.) Arbitrage digital : incompressible Apicil Life à 0 (UC vers UC/ Euros vers UC) Arbitrages Programmés* : 0,50 % max. du montant désinvesti	Arbitrage libre : Gratuit Arbitrages Programmés* : 0,30 % max. arbitrage du montant désinvesti	Arbitrage libre : Gratuit Changement d'orientation de gestion : 1 % max. du montant racheté, si investissement vers des supports différents de ceux composant l'orientation de gestion clôturée.	POCHE EN GESTION LIBRE OU DÉLÉGUÉE : Identiques à la Gestion Libre ou Déléguee POCHE SOUS MANDAT : Changement d'orientation de mandat : 1% max. du montant racheté
VERSEMENTS PROGRAMMÉS MINIMUM	300 € mensuels 1 000 € trimestriels 2 000 € semestriels 3 000 € annuels (et 100 € /support)	300 € mensuels 1 000 € trimestriels 2 000 € semestriels 3 000 € annuels (et 100 € /support)	300 € mensuels 1 000 € trimestriels 2 000 € semestriels 3 000 € annuels (et 100 € /support)	POCHE EN GESTION LIBRE OU DÉLÉGUÉE : Identiques à la Gestion Libre ou Déléguee POCHE GESTION SOUS MANDAT : 500 €
RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS MINIMUM (quelque soit la périodicité)	500 € min.	500 € min.	500 € min.	/

¹ ou 1,60% max par an sur les supports UC + frais de surperformance (défini par le souscripteur entre 3 et 15%) égaux à 10% de la différence positive nette entre la performance nette annuelle observée sur l'ensemble des UC investies sur le contrat et le seuil choisi (4% max./an)

*** 5 options d'arbitrages programmés, dont 3 disponibles en digital :** lissage des investissements - écrêtage des plus values - arrêt des moins-values relative

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DÉCÈS (Garantie plancher)

La garantie décès complémentaire « plancher » est automatiquement souscrite dès lors que le souscripteur est âgé de plus de 12 ans et moins de 75 ans au moment de la souscription, avec la possibilité d'y renoncer à tout moment.

S'agissant des supports en UC, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Les sommes investies sur les supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les sommes investies sur les supports en euros des contrats INTENCIAL Gestion Privée II (VIE ou CAPITALISATION) sont garanties en capital net de frais sur versements, minorées chaque année des frais de gestion prélevés sur le contrat.

"Le document d'information clé du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur le site <http://mesdocumentsprecontractuels.apicil.com/apicil> »

Document publicitaire à caractère non contractuel à destination des partenaires d'INTENCIAL Patrimoine – ER23/FCR0252–07/2023

APICIL Life est le nom de la succursale française de The OneLife Company S.A., entreprise d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 38, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen, Grand duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°34.402, au capital social de 50 200 525 €. Succursale pour la France : 51 rue de Londres, Paris 8ème, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 878 395 169